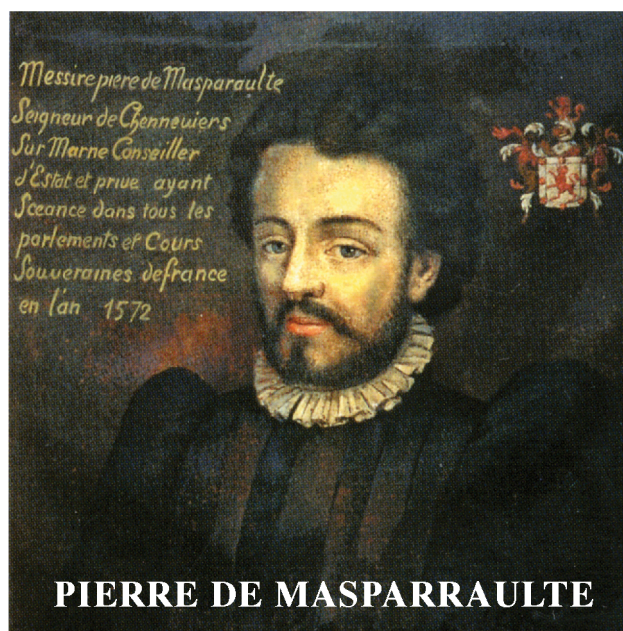


Bernard JAVAULT

Pierre ROBLIN :
Un seigneur de
Chennevières
-sur-Marne
au XVI^e siècle :



Juriste éminent, négociateur reconnu, Pierre de MASPARRAULTE fit une carrière d'officier royal que Pierre ROBLIN parvient à nous conter agréablement, en dépit des difficultés éprouvées dans sa recherche (des documents sont manquants) et de la complexité d'une époque troublée (huit guerres dites de « religion »), où le pouvoir royal peine à imposer la paix civile.

Ses fonctions officielles (tout d'abord conseiller au Parlement de Paris, un court moment conseiller et maître des requêtes de Catherine de Médicis, puis maître des requêtes de l'Hôtel du Roi, enfin – charge prestigieuse qui fait de lui un proche du souverain – conseiller du roi en son conseil privé) le conduisent à chevaucher à travers le royaume¹ et même au-delà : commissaire pour faire appliquer dans les provinces de Poitou, Saintonge, Aunis et Rochellois l'édit d'Amboise, ambassadeur auprès des princes allemands pour recruter des soldats, envoyé à deux reprises auprès du gouverneur du Languedoc pour exercer la justice dans cette province, par trois fois émissaire du roi (Henri III) auprès d'Henri de Navarre (futur Henri IV).²

Parallèlement il est conseiller de la Ville de Paris. À ce titre, il siège aux états généraux de Blois, convoqués par le roi, et à ceux de Paris, organisés par la

1. Depuis Paris, sept à huit jours sont nécessaires alors pour se rendre à Bordeaux, et pas moins de vingt pour atteindre Marseille.

2. La sagesse du futur Henri IV apparaît dans une lettre de 1578, destinée au gouverneur du Languedoc et dont le messager est Pierre de Masparrault : « Ceste paix est une œuvre qui ne peut se faire en un jour ; mais j'espère qu'avec le temps et un peu de patience, les gens de biens en viendront à bout malgré les picoreus » (citée p. 130).

Ligue : « Masparraulte était le plus considérable des ligueurs parisiens, sinon le plus remarquable »³. C'est sans doute ce motif qui le fait désigner pour obtenir de la Ville de Rouen la libre circulation du sel (dont les parisiens manquent cruellement) et, trois ans plus tard, pour tenter d'organiser la justice à Marseille, ce qui lui vaut d'être emprisonné à Aix, car le parlement de cette ville entend défendre ainsi ses prérogatives de cour souveraine.

Pierre de MASPARRAULTE n'en néglige pas pour autant ses intérêts patrimoniaux et ceux des enfants mineurs dont il exerce la tutelle ; son caractère procédurier l'entraîne dans une impressionnante série de procès, souvent liés à des successions : Molière avant Molière.

Son œuvre littéraire est évidemment plus modeste que celle de l'auteur de *l'Avare* : elle se résume à trois textes imprimés. Tout d'abord un travail d'étudiant en philosophie, dont le thème a été défini par un maître illustre, Omer Talon. L'exposé (en latin), qui est centré sur la philosophie morale d'Aristote, a pour titre « Que le bonheur est parfaitement défini par Aristote », à savoir qu'une vie de plaisir n'est pas digne de l'homme mais de la bête.

Puis deux textes (en français) parus la même année (1593) : son « *Discours de l'art de bien parler en forme de dialogue entre le précepteur et le disciple* » et sa lettre à Henri IV.

Dans son « *Discours* », l'auteur avertit son lecteur qu'il n'y trouvera pas « les règles de quelque langue particulière » mais seulement « l'art et non l'usage de parler » afin de permettre à « tous les hommes d'énoncer et signifier leurs pensées » : en somme Boileau avant Boileau.

Dans sa lettre à Henri IV, document de 48 pages, le ligueur supplie le roi (Henri III est mort depuis trois ans) de se convertir : « Ce faisant, Sire, vous mettant en repos, vous mettrez en paix le peuple ». Six mois plus tard, à Saint-Denis, Henri IV abjure : peu ou prou, Pierre de MASPARRAULTE y aura contribué.

B. J.

Pierre ROBLIN, « *Pierre de MASPARRAULTE, Seigneur de Chennevières-sur-Marne (1532-1602). Un officier royal pendant les guerres de religion* ».

Préface de Michel BALARD. La Toison d'or, Bry-sur-Marne, 2004,
288 pages, 25 illustrations.

En vente auprès de l'auteur ou du Vieux Saint-Maur.

3. Robert Descimon, « Qui étaient les Seize ? », p. 90.